

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 15 septembre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande du 17 août 2016 concernant la propriété située au 871, boulevard Saint-Laurent Ouest à Louiseville.

Vous trouverez en annexe la documentation demandée. Vous noterez que certaines parties en ont été masquées, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Conformément à l'article 51 de la ladite loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 371-6581, poste 2014.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Chantal Deshaies

p. j.

Trois-Rivières, le 21 juin 2010

Monsieur Normand Lessard
Louiseville Automobile ltée
871, boulevard Saint-Laurent Ouest
Louiseville (Québec) J5V 1L3

N/Réf. : 7610-04-01-02943-01
400 721 078

Objet : Votre lettre du 22 avril 2010

Monsieur,

Dans le cadre de l'arrêt de la vente de véhicules neufs GM au 871 du boulevard Saint-Laurent Ouest, nous vous avons fait parvenir, le 30 mars 2010, une lettre vous demandant de nous transmettre une étude de caractérisation. Cette position était basée sur le fait qu'un service de réparation associé à un concessionnaire automobile est une activité visée à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) et que Louiseville Automobile ltée avait perdu son statut de concessionnaire. À la suite de votre réponse du 22 avril 2010, nous avons réévalué l'ensemble de votre dossier en fonction d'une partie des arguments que vous avez soulevés.

En raison de ce qui précède, c'est le service d'entretien d'un concessionnaire qui est cité à l'annexe III du RPRT. À la lecture de votre lettre, nous constatons que ce service est toujours en opération à vos installations de Louiseville. Par conséquent, nous nous rallions à votre position et confirmons que vous n'êtes pas assujetti aux dispositions de l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relatives à la cessation d'activités. Pour cette raison, vous n'aurez pas à nous transmettre d'étude de caractérisation.

Toutefois, comme vous n'exploitez plus à cet endroit une activité visée, nous vous informons que tout changement d'usage ou ajout d'activité, qu'elle soit de nature résidentielle, commerciale ou autres sur ce site, sera assujetti à l'article 31.53 de la LQE.

...2

Direction régionale
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Courriel : guy.groleau@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

 Ce papier contient 30% de fibres recyclées après consommation.

Bureau régional de Nicolet
1579, boulevard Louis-Frédéric
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : 819 293-4122
Télécopieur : 819 293-8322
www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau régional de Victoriaville
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : 819 752-4530
Télécopieur : 819 752-1032
www.mddep.gouv.qc.ca

Celle-ci prévoit la transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avant l'ajout d'activité ou le changement d'usage, d'une étude de caractérisation démontrant la conformité du terrain aux normes réglementaires.

Nous espérons que le tout est conforme à vos attentes et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Guy Groleau, M.Sc.A.

GG/dp

Trois-Rivières, le 30 mars 2010

Louiseville Automobile ltée
871, boulevard Saint-Laurent Ouest
Louiseville (Québec) J5V 1L3

N/Réf. : 7610-04-01-02943-01
400 695 658

Objet : Cessation d'activité d'une concession de véhicules automobiles

Mesdames,
Messieurs,

La présente a pour but de faire suite à la récente cessation d'activité de votre concession de véhicules automobiles de la compagnie GM Canada ltée, située au 871, boulevard Saint-Laurent Ouest à Louiseville. Dans ce contexte, nous vous informons des obligations de l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cet article prévoit que celui qui cesse définitivement d'exercer une activité industrielle ou commerciale, telle une concession de véhicules automobiles, est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain où son activité s'est exercée. Cette obligation légale est applicable même si des activités connexes (entretien mécanique, vente d'automobiles usagées, etc.) se poursuivent sur le site. L'étude de caractérisation doit être attestée par un expert accrédité et réalisée **dans les six mois** de la cessation d'activité. L'étude doit, sitôt complétée, être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et, s'il y a lieu, au propriétaire du terrain.

Si l'étude de caractérisation révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, vous devrez requérir l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier (Bureau de publicité des droits) et nous transmettre, pour approbation, un plan de réhabilitation énonçant les mesures qui seront mises en oeuvre pour réhabiliter votre terrain aux limites réglementaires. Ce plan devra être accompagné d'un calendrier d'exécution et, le cas échéant, d'un plan de démantèlement des installations présentes sur le terrain.

...2

Vous pouvez obtenir une liste des experts accrédités par le MDDEP à l'adresse Internet du Ministère suivante : http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/experts/liste_experts.pdf ou en communiquant avec nous.

Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné au 819 371-6581, poste 2019.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



GG/dp

Guy Groleau, chimiste, M.Sc.A.

c. c. M. Normand Lessard

Trois-Rivières, le 5 mai 2009

Louiseville Automobile limitée
871, boulevard Ouest
Louiseville (Québec) J5V 1L3

N/Réf. : 7510-04-01-00560.00
SAGO : 400577588

Objet : Déchets de votre commerce

Mesdames,
Messieurs,

Le 22 avril 2009, nous avons procédé à une inspection à l'arrière de votre commerce à la suite d'une plainte concernant un mauvais stockage de vos matières résiduelles.

Effectivement, nous avons constaté que vos matières résiduelles étaient stockées dans une remorque ouverte qui ne permettait pas une bonne rétention de ces dernières, puisque déjà une bonne quantité de ces matières résiduelles étaient déjà à l'extérieur de cette remorque.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures qui s'imposent pour que les matières résiduelles soient stockées dans des contenants appropriés et autorisés par votre municipalité.

Nous procéderons à une nouvelle inspection dans la semaine du 11 mai 2009.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Julie Abbott, technicienne, au ☎ 819 371-6581, poste 2024.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

JA/jp

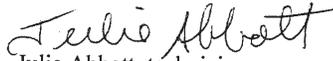

Julie Abbott, technicienne
Secteur municipal

Photo # : 1

Date : 19 juin 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Contenants en
plastique donnant sur la rue
Du Bel Essor.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott

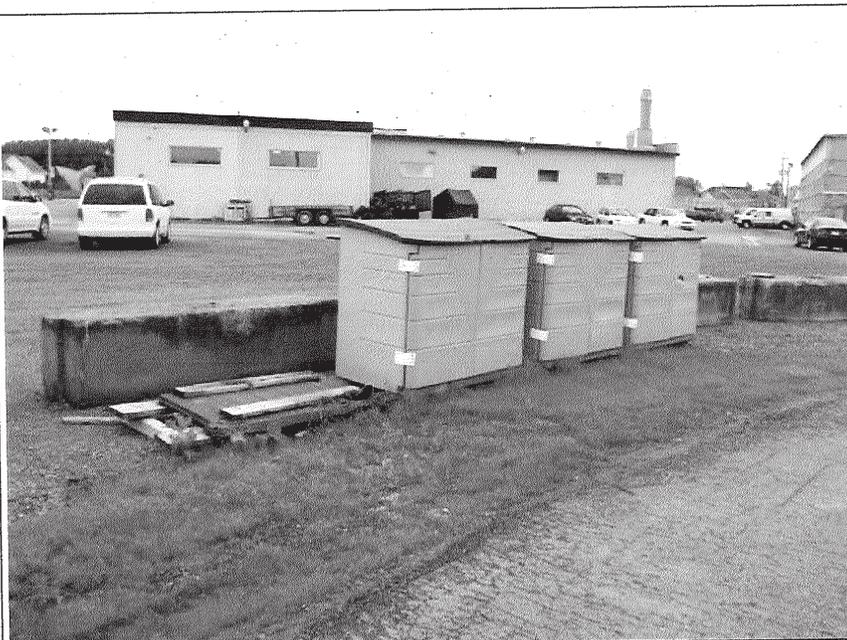


Photo # : 2

Date : 19 juin 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Pare-chocs de
voiture derrière les
contenants.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott



Photo # : 3

Date : 19 juin 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Pneus derrière le
garage.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott



Photo # : 4

Date : 19 juin 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Déchets derrière le
garage dans la remorque.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott



Photo # : 1

Date : 22 avril 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Pneus derrière le
garage.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott



Photo # : 2

Date : 22 avril 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Pneus derrière le
garage.

Photographe :

Julie Abbott
Julie Abbott



Photo # : 3

Date : 22 avril 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Déchets derrière le
garage.

Photographe :



Julie Abbott



Photo # : 4

Date : 22 avril 2009

Identification : Louiseville
Automobile Limitée, 871
Boul. ouest Louiseville.

Note : Déchets derrière le
garage.

Photographe :



Julie Abbott



Règlement sur les halocarbures

RAPPORT DE VÉRIFICATION
**Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/
 Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile**

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : <u>25 juillet 2008</u>	Heure d'arrivée : _____	Heure de départ : _____
	Réalisée par : <u>Emilio Urbina</u>	Accompagné de : _____	
SAGO			
Demande :	Intervenant : <u>300 449 777</u>	Lieu d'intervention : <u>116 30167</u>	
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Louiseville Automobile Ltée</u>
	Adresse civique : <u>871, boul. Saint-Laurent Ouest</u>
	Municipalité : <u>Louiseville</u> Code postal : <u>J5V 1L3</u>
	Téléphone : <u>819-228-2711</u> Télécopieur : <u>819-228-3279</u> Cellulaire : _____
	Courriel : <u>[redacted]</u> Site internet : <u>www.louisevilleauto.com</u>
	N° de gestion documentaire : _____ Matricule Cidreq : <u>1143656222</u>
	GPS (19T) : NAD <u>18T</u> Longitude (x) : <u>0657233</u> Latitude (y) : <u>5124101</u>
Heures d'ouverture : _____	
Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____	

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	[redacted]	[redacted]	<u>Avisseur technique</u>	<u>819-228-2711</u>

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.

CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/ ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE						
Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques	
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	<input checked="" type="checkbox"/>				
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :	
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :	
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210	<input checked="" type="checkbox"/>			Marque : Modèle : No de série :	
	Autres normes :					
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740					
	Analyseur de réfrigérant :				Marque : Modèle :	
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/> Test à l'azote	
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)					
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :	
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.				Nombre de techniciens qui ont passé le cours : Nom : 53-54 No de dossier : 53-54 Nom : No de dossier :	

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.	
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Emilio Urbina, étudiant</u>  <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i>	Date : <u>2008/07/25</u> <i>Année / mois / jour</i>
	Superviseur : _____ <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i>	Date : _____ <i>Année / mois / jour</i>
	Commentaires du superviseur : _____ _____	



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7620-04-05-51015-02 Date d'inspection: 95, 03, 29
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: _____ Inspecteur/Inspectrice: LOUIS FAUCHER
Départ: _____ Accompagné(e) de: _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): LOUISEVILLE AUTOMOBILE LTÉE

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>871 BLVD ST-LAURENT OUEST</u>	
<u>LOUISEVILLE (QUÉBEC)</u>	
<u>J5V 1L3</u>	

Nom du propriétaire: Gérard Lussard
Personne(s) rencontrée(s): [REDACTED] 53-54
Fonction: Gérant Service

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports
Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone

- Pièces annexées (nombre): Photos _____ Croquis _____ Plans _____ Cartes _____
- Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
(voir section pertinente)
- Autres pièces annexées (précisez): _____

Buts: Vérification de la tenue d'un registre suite à l'avis d'infraction à l'article 20 de Q-2 R.23.1



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7620-04-05-51015-02 Date d'inspection: 95/03/29
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Consessionnaire automobile
 Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs
 Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération
 Propriétaire de grands immeubles

Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC
 Entrepôt de distribution d'accessoires automobile
 Grossiste en réfrigération
 Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? _____
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ? _____

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur

Propriété *

L	A
L	A
L	A
L	A

* L: Location
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui non
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ? _____

Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui non *FACTURATION*

Numérotation: _____ = 52
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du Avril 93 au Oct 94 *quelques mois entre*

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
<u>R-12</u>	<u>23-24</u>

Plusieurs A/C vides lors de réparation



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7620-04-05-51015-02 Date d'inspection: 95/03/29
A M J

3. Conclusion

Registre conforme
L'entreprise s'est conformée à l'avis d'infraction du
25 AVRIL 1994

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Classer le dossier

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:	<u>LOUIS FAUCHER</u>	<u>Louis Faucher</u>	<u>95103129</u>
	(chargé de projet)	(signature)	A M J
	_____	_____	<u>1 1</u>
	(coéquipier)	(signature)	A M J
Vérfié par:	<u>ROBERT THIBAUT</u>	<u>Robert Thibault</u>	<u>9513130</u>
	(nom)	(signature)	A M J

Commentaires du vérificateur:



CERTIFIÉ

Le 25 avril 1994

AVIS D'INFRACTION

Louiseville automobile ltée
871, boulevard Saint-Laurent Ouest
Louiseville (Québec) J5V 1L3

À l'attention de Monsieur Gérard Lessard

N/Réf. : 7620-04-05-51015-02

Objet : Règlement sur les substances appauvrissant la couche
d'ozone

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 mars 1994 par un
fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale,
nous avons constaté l'infraction ci-dessous :

- . Absence d'un registre conforme sur la récupération et
le recyclage des substances réglementées.

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après :

- . Règlement sur les substances appauvrissant la couche
d'ozone (R.R.Q. chapitre Q-2)

- Article n° 20.

...

100, rue Lavolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6041
Télécopieur : (819) 371-6987

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Téléphone : (819) 752-4530
Télécopieur : (819) 752-1032



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7620-04-05-51015-02

Le 25 avril 1994

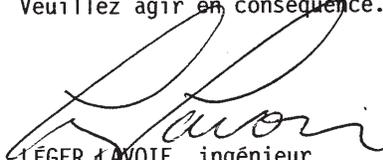
Nous vous demandons donc de procéder IMMÉDIATEMENT aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Robert Thibault au (819) 371-6041.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.


LÉGER LAVOIE, ingénieur
Directeur régional adjoint

LL/LF/dst1



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: ⁵¹⁰¹⁵ 7620-04-05-~~4116~~02 Date d'inspection: 94 | 03 | 23
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: 10:37 Inspecteur/Inspectrice: LOUIS FAUCHER
Départ: 11:51 Accompagné(e) de: ROBERT THIBAUT

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): LOUISEVILLE AUTOMOBILE LTÉE
FCE 1163-0167

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
871, Boul. ST-LAURENT OUEST	
LOUISEVILLE (QUÉBEC)	228-2711
J5V 1L3	

Nom du propriétaire: GÉRARD LESSARD, PRÉSIDENT
Personne(s) rencontrée(s): [REDACTED] 53-54
Fonction: _____

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports
Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone

- Pièces annexées (nombre): Photos ___ Croquis ___ Plans ___ Cartes ___
- Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
(voir section pertinente)
- Autres pièces annexées (précisez): _____

Buts: Application du règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Q-2 R 23.1



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7620-04-05-⁵¹⁰¹⁵~~47700~~ CR Date d'inspection: 94 | 03 | 23
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Concessionnaire automobile
 Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs
 Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération
 Propriétaire de grands immeubles

Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC
 Entrepôt de distribution d'accessoires automobile
 Grossiste en réfrigération
 Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? 1
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ? 2

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *	
23-24		L	A
		L	A
		L	A
		L	A

* L: Location
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui non
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ? _____

Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui non FACTURATION

Numérotation: _____ = _____
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du _____ au _____

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
CFC-12	



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7620-04-05-⁵¹⁰¹⁵~~7730~~-02 Date d'inspection: 94 | 03 | 23
A M J

3. Conclusion

- Equipement de récupération et recyclage conforme
- Registre = Facturation, les renseignements manquants seront ajoutés pour être conforme à notre réglementation
- L'exploitant contrevient à l'article 20 du Règlement

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Expédier un avis d'infraction (Correction) à l'exploitant

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:	<u>Louis FAUCHER</u> (chargé de projet)	<u><i>Louis Faucher</i></u> (signature)	<u>94103123</u> A M J
	<u>ROBERT THIBAUT</u> (coéquipier)	<u><i>Robert Thibaut</i></u> (signature)	<u>9413123</u> A M J
Vérifié par:	<u><i>Robert Thibaut</i></u> (nom)	<u><i>Robert Thibaut</i></u> (signature)	<u>9414119</u> A M J

Commentaires du vérificateur:
